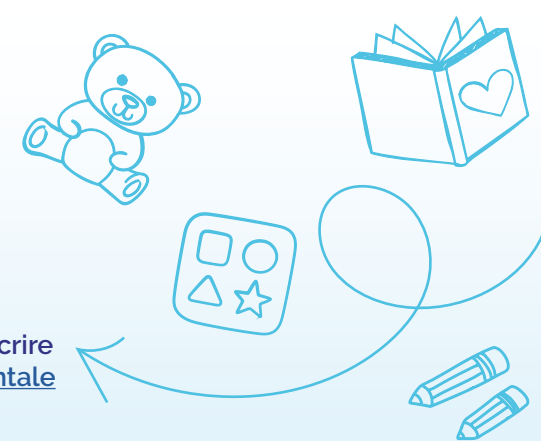


Étapes clés du parcours téléphonique

L'utilisation du parcours téléphonique est réservée aux parents qui ne peuvent se créer un compte au Service d'authentification gouvernementale afin d'inscrire leur enfant au Portail d'inscription aux services de garde. Vérifiez donc d'abord votre admissibilité sur le [site Web du Service d'authentification gouvernementale](#) ou en contactant Services Québec au 1 877 644-4545 pour obtenir du soutien.



Avant d'utiliser le parcours téléphonique

Si votre enfant n'était pas inscrit à La Place 0-5 et que vous l'inscrivez au Portail d'inscription aux services de garde pour la première fois :

- ✓ Consultez la [carte des services de garde éducatifs à l'enfance](#) (SGEE) et prenez en note le nom des SGEE qui vous intéressent.
- ✓ Portez une attention particulière aux priorités d'admission des CPE et des garderies subventionnées (GS) : votre enfant pourrait en bénéficier.
- ✓ Déterminez la date d'entrée souhaitée en service de garde pour votre enfant.
- ✓ Assurez-vous d'avoir en main le numéro d'inscription au registre de l'état civil (NIREC), qui figure sur le certificat de naissance de votre enfant.

Si votre enfant était inscrit à La Place 0-5 :

- ✓ Le premier appel doit être fait par la personne qui était titulaire du compte dans La Place 0-5 avant sa fermeture. Le deuxième parent autorisé dans La Place 0-5 ne peut pas réaliser cette action.
- ✓ Vous devrez avoir en main les informations requises afin qu'un agent puisse retrouver votre dossier et vous authentifier :
 - la réponse à votre question de sécurité dans La Place 0-5;
 - le numéro de confirmation d'inscription de votre enfant à La Place 0-5.

Vous devez avoir accès à la boîte courriel associée à l'adresse courriel indiquée dans votre compte de La Place 0-5. Un agent vous enverra un code de sécurité à cette adresse pour vérifier votre identité. Cette adresse ne peut pas être modifiée si le parent n'a pas été authentifié.



Après votre appel

✓ **Consultez fréquemment vos courriels.**

Le portail d'inscription vous enverra des notifications importantes au sujet de votre inscription. **Contactez le service à la clientèle du ministère de la Famille :**

- lorsqu'une modification doit être effectuée dans votre compte :
 - l'ajout ou le retrait d'un service de garde;
 - l'inscription d'un nouvel enfant;
 - la mise à jour de vos coordonnées;
- pour connaître l'indicateur de rang de votre enfant, mis à jour tous les mois;
- pour obtenir toute autre information
- concernant vos demandes d'admission.

✓ **Rechercher activement une place qui vous convient :**

- Vous recevrez une notification par courriel si votre enfant est référé dans un CPE ou une GS. Le service de garde vous contactera directement via le moyen de communication que vous avez choisi.
- Vous pouvez contacter directement les garderies privées non subventionnées et les services de garde en milieu familial qui vous intéressent.

Joindre le Centre des relations avec la clientèle du ministère de la Famille

Sans frais : 1 855 336-8568

**Lundi, mardi, mercredi et vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30,
Jeudi de 10 h à 16 h 30**

- Pour des questions en lien avec le Portail d'inscription aux services de garde, faites le 1.
- Si vous êtes un parent et ne détenez pas de carte d'assurance maladie pour créer un compte au Service d'authentification gouvernementale afin d'accéder au portail, faites le 1.
- Si un agent ne vous a pas encore créé un compte, faites le 1.
- Si un agent a déjà créé votre compte et que vous souhaitez faire une modification ou une consultation, faites le 2.